

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le quatorze avril

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 7 avril 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 27 Votants : 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération 2014D63 :

Indemnité de conseil en faveur

Du Comptable du Trésor

Mme Nadine DE VETTOR assure les fonctions de Comptable du Trésor au Centre des Finances Publiques (CFP) de la Roche-Bernard/ Muzillac depuis le 1er janvier 2010.

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983 du Ministre de l'Intérieur, elle bénéficie actuellement d'une indemnité de conseil au taux maximum.

A l'occasion du renouvellement du conseil municipal, lequel doit se prononcer à ce sujet, Monsieur le Maire propose d'attribuer également cette indemnité au taux maximum à Mme De Vettor, ce qui permettra à la Commune de continuer à bénéficier de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux maximal à Mme Nadine DE VETTOR, Comptable du Trésor pour toute la durée de son maintien en fonctions au CFP de la Roche-Muzillac et/ou de la présente ~~manuscrite~~ **Assusé de réception - Ministère de l'Intérieur**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



056-215601477-20140414-2014D63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2014

Publication : 16/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

